

*Questions au Feuilleton*

[Traduction]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 4491.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question n° 4491—**M. Siddon:**

1. Combien la Société Radio-Canada a-t-elle dépensé en publicité, au cours de l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982?
2. Quel est le budget de publicité prévu pour l'année financière 1982-1983?
3. Quel pourcentage de son budget de publicité de 1982-1983, Radio-Canada consacrera-t-elle a) aux journaux et revues, b) à la radio, c) à la télévision, d) aux foires commerciales ou congrès, e) aux autres médias?
4. Radio-Canada a-t-elle déclaré un déficit pour l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982 et, le cas échéant, de combien?
5. Combien Radio-Canada a-t-elle prévu à son budget de cette année, pour la promotion des émissions a) The National News, b) The Journal?
6. Combien Radio-Canada a-t-elle consacré jusqu'à maintenant à la promotion des émissions The National News et The Journal a) dans les revues et journaux de télévision, b) à la radio?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. a) 1980-1981 \$3,814,400, b) 1981-1982 \$4,035,334.
2. 1982-1983 \$3,716,131.
3. a) 66.8 p. 100, b) 1.8 p. 100, c) 0.4 p. 100, d) 6.1 p. 100, e) 24.9 p. 100.
4. a) Non, b) non.
5. a) et b) Pour l'exercice financier 1982-1983, la SRC a alloué un budget de \$92,500 pour une campagne dans les téléhoraires des journaux afin de promouvoir à la fois The National et The Journal.
6. a) Y compris les chiffres énoncés au n° 5; \$393,177, b) néant.

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question n° 4620 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[Français]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 4620 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

LES ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR LES BANDES INDIENNES

Question n° 4620—**M. Manly:**

Quels sont a) le budget, b) le nombre d'élèves et d'enseignants, c) l'emplacement de chaque école administrée par les bandes indiennes au cours des dix dernières années et par province, et l'école se trouve-t-elle dans la réserve ou hors de la réserve?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LE BUDGET**

LA PRÉSUMÉE DIVULGATION PRÉMATURÉE DE DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 30 du Règlement, dans le but de débattre d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir tous les événements entourant la divulgation prématurée, par le ministre des Finances (M. Lalonde), de renseignements détaillés concernant l'exposé budgétaire présenté hier soir, le 19 avril 1983, ainsi que toute la confusion qu'ont provoquée les changements apportés, la violation par le ministre de son serment d'office et la question de savoir s'il n'est pas inconvenant que le ministre continue à exercer ses fonctions actuelles.

Je vous ai donné les trois heures de préavis requises pour présenter cette motion. Il s'agit, à notre avis, d'une affaire sérieuse que nous devons examiner sans tarder. L'aptitude du ministre des Finances à continuer à servir les intérêts supérieurs du pays et le fait qu'il ait violé son serment d'office en divulguant prématurément le contenu des documents budgétaires méritent, à notre avis, l'attention immédiate de la Chambre.

**Mme le Président:** Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) m'a informée de son intention de présenter une motion aux termes de l'article 30 du Règlement. Je tiens à rappeler aux députés que le Règlement définit, comme ils le savent, des critères très précis à l'égard des motions d'ajournement de la Chambre. Voici ce que stipule le paragraphe 5 de l'article 30 du Règlement:

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, le Président devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle...

La motion répond sans nul doute à ce critère, puisque l'affaire est manifestement du ressort du ministre des Finances.